

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
DU 21 SEPTEMBRE 2015**

Présents : PEREZ, DELAYE, BRABANT, RAOUX, JOSEPH, LEGRAND, TORRESE, NOUVEAU, RICHARD, CURNIER, ZANETTI, GERARD-VIENS, JAUMARY, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOMBA, FORTIN, de LAURENS de LACENNE, MAYEN, GRANGE, RIPERT.

Absents avec procuration :

- Monsieur LORIEDO a donné procuration à Monsieur MANGANARO
- Monsieur LECLAIR a donné procuration à Madame RAOUX
- Madame PONTHEU a donné procuration à Monsieur FORTIN

Absents excusés: Mme SABIO-PEZIERE

Absents : Mme ALLEGRE

La secrétaire de séance est Mme JOSEPH. Le Conseil est enregistré.

Avant l'ouverture de la séance, un groupe de parents demande au Maire l'autorisation de s'exprimer devant le conseil. M. le Maire les y autorise.

Les parents demandent à la municipalité ce qu'elle entend faire concernant la mise en place d'un parc destiné aux jeunes enfants, le jardin de la mairie étant fermé le dimanche, peu adapté et sale selon eux.

M. le Maire prend note de la demande.

Les parents s'inquiètent également des normes mises en place pour le stationnement aux abords des écoles.

M. le Maire assure aux parents que le passage entre le parking du foyer rural et les écoles va être aménagé.

M. DELAYE précise que l'appel d'offres pour la réalisation des travaux sera déposé en décembre pour des travaux effectués en 2016. L'accès par les tennis se fera sans doute par une rampe aux normes Personne à Mobilité Réduite, et les abords du tennis seront également sécurisés. Le budget estimé est important, soit plus de 50 000 €. La mise en service se fera au plus tard à la prochaine rentrée scolaire 2016/2017.

Les parents demandent plus de dix minutes de battement entre les horaires d'ouvertures des deux écoles pour permettre aux parents en retard en raison du stationnement difficile de déposer leur enfant à l'heure aux écoles.

M. le Maire prend note de la demande.

Les parents demandent à ce que les voitures tampons qui bloquent les parkings aux écoles soient obligées de se garer ailleurs. Mme BOISGARD assure que ce point sera réglé par les mesures qui seront mises en place. La mise en place d'horodateurs au parking des tennis et parking Est de l'école élémentaire permettra d'éviter les voitures tampons.

Les parents demandent à ce que les enseignants utilisent le parking qui leur est réservé ce qui libérerait un certain nombre de places pour les familles.

Mme JOSEPH précise que les mesures prises concernant le stationnement aux écoles sont motivées par la sécurité due aux enfants. Les parents et les usagers des écoles, enseignants et personnel communal ont été informés par courrier du constat fait du danger, des mesures envisagées et des mesures qui seront appliquées. Elle encourage les parents présents à remettre en place des pédibus, le cheminement piétonnier du cœur du village vers les écoles étant sécurisé.

Les parents demandent quand les maîtresses de la maternelle auront une imprimante car depuis l'incendie, elles en sont privées et font leurs photocopies chez elles ou à l'école primaire.

M. MANGANARO explique que ce dossier fait partie d'un contentieux avec l'assurance suite à l'incendie. Madame JORET-GALY, Directeur Général des Services, précise que ce dossier dont elle a pris connaissance depuis sa prise de fonction au 1er septembre, est relancé afin qu'une solution soit rapidement trouvée, l'assurance estimant que le photocopieur ne fait pas partie du matériel endommagé lors du sinistre. Le rachat d'une imprimante avant la résolution du dossier n'est pas une solution envisageable à l'heure actuelle.

M. BRABANT propose de laisser constamment ouvert le jardin de la mairie et que les employés municipaux en assurent la propreté très régulièrement. Il souhaite également que le village soit plus régulièrement entretenu par les services municipaux et en appelle également au civisme des citoyens pour aider à maintenir le jardin d'enfant et le village propre.

M. MANGANARO incite les parents à se rendre sur le site internet de la municipalité et à consulter le Tambour où le projet de parc pour les enfants est écrit noir sur blanc. Le projet est à l'étude, nous l'avons promis et nous le ferons.

Les parents remercient M. le Maire et le conseil d'avoir pu s'exprimer.

A 21 h, le quorum est atteint, la séance du conseil municipal est ouverte.

La liste d'émargement est remise, pour signature de chacun des présents.

M. le Maire présente officiellement au conseil Mme JORET-GALY, Directeur Général des Services.

M. BRABANT invite les élus à participer à la rencontre entre les élus et le personnel municipal qui aura lieu le 6 octobre au Foyer Rural. Cette rencontre est l'occasion pour tous les élus et l'ensemble du personnel municipal d'échanger de manière conviviale. Notre DGS et les nouveaux agents territoriaux se présenteront au cours de cette rencontre. M. BRABANT et les élus salueront le travail effectué pendant 25 ans par notre secrétaire générale au service de notre commune. Elle se consacre désormais principalement aux finances de la commune.

1 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 29 juin 2015

De nombreux élus regrettent de n'avoir reçu ce document par la poste que trois jours avant le conseil.

Il est donc demandé à ce que le PV soit aussi envoyé par mail avec la convocation 5 jours francs avant la tenue du conseil, étant entendu que la convocation papier est obligatoire, ceci permettrait d'anticiper la lecture du PV et donc de faciliter la tenue du conseil.

Mme RAOUX demande une modification page 1 : ...Mme RAOUX approuve et précise qu'elle avait stipulé ce fait lors du conseil.... » il convient de préciser : « lors du conseil maire/adjoints du 13 juillet 2015 ».

Il convient également de préciser que ce qui était annoncé dans le point 5 du PV du 27 juillet, concernant une facturation mensuelle et non plus trimestrielle des services enfance jeunesse municipaux payants ne sera mise en place qu'en janvier 2016 en raison de contraintes techniques.

Après proposition au vote, le P.V. du 27 juillet 2015 est adopté, avec les corrections demandées ce soir, à la majorité moins deux abstentions (Mme BOISGARD, M. RIPERT absents lors du conseil du 27/7/2015).

M. RIPERT souhaite faire un commentaire sur l'ordre du jour du conseil du 27 juillet concernant les appartements de l'ancienne gendarmerie. Il lui semble que ces appartements ne devaient être mis en vente qu'après le vote du conseil municipal du 27 juillet. Il s'étonne que des agences de la ville en annonçaient la mise en vente dès le 7 juillet.

M. MANGANARO précise que seules des visites ont été effectuées par les agences, aucune vente ni contre-offre n'ont à ce jour été signées par M. le Maire.

M. RIPERT a en main, le courrier d'une agence qui à la date du 7 juillet stipule que 7 logements sont déjà vendus. Il souhaite savoir quand les agences ont eu en mains les tarifs des logements. M. RIPERT avait compris que la procédure se déroulerait ainsi : accord du conseil pour la mise en vente suivi de la remise des tarifs aux agences et notaires et mise en vente. Il s'étonne donc que des éléments aient été fournis aux agences et notaires avant l'accord du conseil.

M. MANGANARO explique que si des promesses d'achat ont été faites auprès des agences, cela n'engage pas la commune: rien n'a été validé par M. le Maire. D'ailleurs, la dernière réunion de mise au point des lots a eu lieu le 18 septembre avec les notaires et le géomètre. Maintenant que le conseil a voté la mise en vente, les éventuelles promesses d'achat pourront être étudiées.

Plus de question, ce débat est clos.

2 – Requalification de la place du Tambour d'Arcole

Pour faire suite à la présentation du projet relatif à la requalification du cœur de ville, réalisée par Monsieur Deliau en préalable à la tenue du conseil et afin de respecter le calendrier prévisionnel de l'opération, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer, dans les meilleurs délais, l'appel à candidature ainsi que le MAPA de maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, le budget global de l'ensemble de l'opération de requalification est estimé à 1 473 500€ HT.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'appel à candidature : fin septembre
- Lancement de la phase de maîtrise d'œuvre : fin novembre
- Début des travaux : début 2017

Concernant les subventions, seul le Conseil Départemental a répondu à ce jour dans le cadre du contrat de plan (soit environ 70 000 € par an pendant 3 ans) et du reversement par répartition des amendes de police (soit 10 000 €) plus une participation complémentaire du FDEI. Le Conseil Régional n'a pas encore répondu. La Région gère les subventions de l'Europe. La CCPL soutient mollement notre projet, nous nous y attendions. Le projet avance.

Plus de question.

Après proposition au vote par M. le Maire, l'assemblée vote à la majorité moins 6 abstentions (Mrs. FORTIN, MAYEN, RIPERT et Mmes de LAURENS de LACENNE, GRANGE, et PONTHEU par procuration) le lancement de l'appel à candidatures dans le cadre du marché à procédure adapté de maîtrise d'œuvre restreint relatif à la requalification de la place du Tambour d'Arcole.

3 – Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Madame le Receveur Municipal sollicitant l'émission d'un mandat en non-valeur pour un montant de 206.30€.

Il s'agit de dettes non recouvrables de particuliers en situation de surendettement, pour lesquels une décision d'effacement de la dette est arrêtée (Titres 195 et 66 dont cantine 201.50€ et périscolaire 4.80€).

Pas de question.

Après proposition au vote par M. le Maire, l'assemblée vote à l'unanimité les admissions en non valeur ci-dessus.

4 – Convention avec le Département

Le Département de Vaucluse réalise des travaux à l'entrée Sud de Cadenet relatifs à la création d'une aire de co-voiturage et de quais de transferts de part et d'autre de la RD 973. Il s'agit des travaux en cours au rond-point de la Gare.

Cette aire de stationnement, sur l'axe Lauris-Cadenet, disposera d'environ 25 places.

Les quais de bus seront installés de part et d'autre de la RD 973. La mise en service est prévue début octobre par le Conseil Départementale mais M. DELAYE doute que ce soit si rapide.

Une convention devra être signée entre la Commune et le Département définissant les modalités et obligations des parties concernant l'entretien des infrastructures et l'entretien courant du parking relais.

M. DELAYE explique que l'ensemble du projet est pris en charge à 100% par le Conseil Départemental ainsi que l'entretien des plantations et du site, pendant un an à compter de la mise en service. La commune assurera ensuite l'entretien d'une partie des espaces verts, l'entretien des trottoirs et l'éclairage. Le Conseil Départemental reste propriétaire du site. Le projet de convention est consultable en mairie.

M. DELAYE signale que les tractations continuent concernant un éventuel passage des cars de la CAPA qui pourraient desservir la commune sur ce site et non plus uniquement au pont de St Christophe. La discussion est entre les mains des deux départements.

M. MANGANARO rappelle que lors de la campagne des départementales, il avait été évoqué le transfert de la compétence "transport" des départements vers la région. Cela résoudrait notre problème, à la lisière entre deux départements mais dans une même région. M. MAYEN tempère en signalant que ce transfert de compétences est une possibilité, pas une obligation.

M. MAYEN demande si seul 25 places sont suffisantes pour ce parking relais. M. MAYEN nous engage à anticiper le phénomène de co-voiturage qui prend rapidement de l'ampleur et à envisager l'aménagement d'autres places.

M. DELAYE signale que l'aménagement par la commune d'une zone de co-voiturage de l'autre côté du rond-point est en tractation avec la SNCF. M. RIPERT propose une zone entre les platanes en face de la coopérative. M. le Maire approuve.

Plus de question.

Après proposition au vote par M. le Maire, l'assemblée vote à l'unanimité la convention avec le département relative au parc-relais du rond-point de la gare de Cadenet.

5 – Réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 fixait au 1er janvier 2015 la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Face à l'impossibilité de respecter cette échéance, le gouvernement adopte l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 qui prévoit la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

L'AD'AP est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'ERP qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2015. Cet agenda de mise en accessibilité est fixé à 3 ans, mais cette durée pourra être portée à 6 ou 9 ans dans certains cas limités.

Le projet d'AD'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015, accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier des travaux de mise en accessibilité. Il doit être validé par le Préfet dans un délai de 4 mois après examen par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dont l'avis est obligatoire.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour autoriser le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

Un tableau récapitulatif des bâtiments communaux nécessitant une mise en conformité ainsi qu'un échéancier financier sur trois exercices vous sera remis en séance.

Le dossier complet de d'AD'AP sera consultable en mairie, l'ensemble des travaux à réaliser est estimé à 394 210€ sur 3 ans, réparti sur plusieurs exercices 2016 : 151 500€, 2017 : 120 310€, 2018 : 122 400€ et porte sur les bâtiments suivants :

- La mairie
- L'office du tourisme
- Le CCAS
- La bibliothèque - Salle Jacquème
- L'école primaire
- Le réfectoire de la maternelle
- L'église
- Le stade
- Les tennis
- La police municipale
- Le foyer rural
- La laiterie
- Le jardin de la bibliothèque

M. le Maire présente l'agenda défini sur le tableau remis en séance à l'assemblée. Mme JORET-GALY explique que ce dossier AD'AP présente l'ensemble des opérations d'accessibilité nécessaires pour tous types de handicap (cécité, surdité, mobilité réduite, petite taille, etc ...). Des dérogations sont possibles dans le cas d'impossibilité technique à réaliser l'aménagement. Les montants annoncés peuvent évoluer à la baisse ou à la hausse en fonction des travaux indispensables effectués. Des subventions d'aide peuvent être attribuées, certains travaux peuvent être compris dans un programme voirie, etc... La commune de Cadenet présente son dossier AD'AP dans les temps contrairement à de nombreuses communes qui demandent un délai supplémentaire. La commune de Cadenet a la volonté de mettre en conformité ses bâtiments et de développer l'accessibilité pour tous.

Des élus s'étonnent de voir dans la liste, des bâtiments municipaux de constructions récentes, ou rénovés récemment, qui devraient donc être en conformité avec la loi d'accessibilité.

Mme JORET-GALY précise que l'accessibilité est entendu au sens large, il faudra par exemple baisser certaines banquettes à l'accueil, mettre un cheminement pour les non-voyants, des signaux lumineux pour les malentendants, etc...

M. FORTIN demande si la mise en conformité de l'Office de Tourisme prévue dans l'AD'AP en 2018 est programmée à cette date pour cadrer avec les travaux de réhabilitation de la place. Il lui est répondu que oui.

M. RIPERT demande si un choix a été fait sur le futur de l'OT car notre future interco pourrait avoir la compétence tourisme. Mme TORRESE explique que l'OT a deux emplois CDI. M. BRABANT explique que le transfert de compétence à l'interco pourrait se faire avec le transfert du personnel mais nous pouvons négocier pour conserver un OT sur notre commune. Ce point de l'OT et celui de la crèche doivent faire partie des négociations avec notre future intercommunalité.

A ce sujet, M. le Maire rappelle que 3 communes de notre actuelle intercommunalité Cadenet, Lauris et Cucuron, souhaitent rallier Cotelub.

Plus de questions sur l'AD'AP.

Après proposition au vote par M. le Maire, l'assemblée vote à l'unanimité l'AD'AP présenté.

6 – Questions diverses

M. FORTIN, interpellé par des anciens responsables du Cadenet Sport devenu le COCC, demande des explications concernant les problèmes financiers de ce club, inquiétant car il s'agit d'argent public et la mairie se doit de répondre.

M. BRABANT explique qu'avec la commission Vie Associative, le dossier a été longuement étudié.

La commission a tenu à mettre en place une convention signée entre les deux municipalités, Cadenet et Cucuron. Dans ce cadre, une réunion est prévue entre les deux communes. Jusqu'à présent, c'est la commune de Cadenet qui supporte à 90 % la charge communale du COCC (subvention, entretien des terrains et des abords, etc...). Il serait équitable que le fonctionnement soit établi sur une base juste et partagée. Il n'est pas certain que la commune de Cucuron s'engage dans la voie de ce partage équitable.

Si Cucuron se retire, la municipalité de Cadenet fera le nécessaire pour que l'activité associative "foot" perdure sur notre commune.

En 2015/2016, il ne reste au COCC que 4 catégories sur les 10 existantes précédemment. Devant les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du COCC et la baisse du nombre des catégories, la commission Vie Associative propose de geler les 4000 € restant à verser sur les 8000 € de subvention annuelle accordée par la municipalité de Cadenet au COCC.

Il a également été demandé aux services municipaux de moins intervenir au stade, le terrain étant moins sollicité, les participants moins nombreux.

La baisse des effectifs du COCC incite la commission à diminuer de moitié le temps de mise à disposition de 6 heures par semaine d'un membre du personnel municipal pour les entraînements du COCC, et d'accorder ces 3 heures à une autre association sportive du village : le hand-ball.

Toutes les associations sportives du village ont été prévenues que par souci d'équité, chaque année la commission accordera à deux associations sportives du village qui en éprouvent la nécessité, la mise à disposition de cet agent territorial, diplômé dans différents sports.

M. BRABANT a demandé aux dirigeants du COCC, le nombre de participants licenciés de Cadenet. Il n'y a que 50 licenciés de Cadenet sur les 210 licenciés du COCC, seniors et vétérans compris pour la saison 2014-2015.

Il est à noter que les vétérans ont quitté le COCC pour créer un club vétérans "Bienvenue au Club" présidé par Marcello Manganaro.

La municipalité a toujours travaillé avec les présidents en place, jusqu'au 4 août avec M. FRANCO et depuis le 4 août, avec M. LAKEHAL, nouveau président du COCC.

La municipalité suit avec attention les événements survenus dans cette association car lors de l'AG extraordinaire du 4 août, les membres actuels du bureau ont reproché au bureau sortant des malversations. M. BRABANT pense que si le comité directeur du COCC estime qu'il y a eu malversation de certains dirigeants, le COCC doit porter plainte auprès de la gendarmerie.

Françoise RAOUX, Caroline BOMBA, Marcello MANGANARO et Jean-Marc BRABANT de la commission Vie Associative ont analysé les comptes de l'association: il ressort de cet examen que l'association semble avoir été mal gérée mais qu'il n'y a pas eu d'enrichissement personnel, de malversations.

M. FORTIN met en doute la capacité des élus à analyser les comptes d'une association et propose que les comptes du COCC soient analysés par la Cour des Comptes car M. FORTIN a entendu dire qu'il y avait un problème dans les écritures comptables or il s'agit d'argent public.

M. BRABANT explique que l'examen attentif des comptes a fait ressortir qu'il manquait un justificatif pour une opération. Mme BOMBA explique à M. FORTIN que le COCC lui a remis l'ensemble des éléments comptables en sa possession. Elle a procédé aux rapprochements entre opérations et compte bancaire, a constaté que les justificatifs d'un nombre restreint de dépenses manquaient, mais que tous les dépôts, chèques et espèces d'argent entrant correspondaient. Pour ce qu'elle a pu constater, la gestion des comptes du COCC n'a pas été rigoureuse, pas très suivie mais n'est pas malsaine.

M. BRABANT rappelle la position de la commission Vie Associative qui a décidé qu'elle soutiendra cette association plus modérément, l'engagement des équipes étant modéré, et que si Cucuron ne prend pas en charge 40 % des frais financiers et matériels du COCC, la commune de Cadenet se désengagera du COCC.

Plus de question sur ce sujet.

M. MAYEN s'enquiert du deuxième point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire prochain concernant le contrat foncier local avec le PNRL sur la zone de la plaine de Durance. Il s'agit d'un contrat foncier entre le PNRL, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et les collectivités pour la restructuration du foncier agricole pour relancer l'activité économique de ce secteur. M. MAYEN s'étonne que la commune de Cadenet ne soit pas signataire de ce texte. A-t-elle été sollicitée pour participer à ce contrat foncier territorial car la zone visée est la plaine de Durance ? Il n'y a pas non plus Villelaure et Pertuis dans ce contrat.

M. le Maire et M. DELAYE s'étonnent car la commune de Cadenet n'a pas été sollicitée dans ce cadre, ni par le PNRL, ni par la SAFER.

M. MAYEN regrette que Cadenet ne participe pas à cette animation foncière qui permet le regroupement foncier, l'installation d'exploitants et une meilleure exploitation des terres agricoles. Mme JOSEPH suggère que nous sommes peut-être en dehors du périmètre choisi puisque ni Villelaure, ni Pertuis ne sont dans le contrat. M. MAYEN explique que le périmètre est délimité par la SAFER et la Chambre d'Agriculture. M. MAYEN sollicite de M. DELAYE, membre de la SAFER qu'il se renseigne pour comprendre pourquoi Cadenet n'a pas été associée à cette animation foncière.

Plus de question sur ce sujet.

Mme GERARD-VIENS remercie le conseil de la part de M. et Mme Bernard GAUTIER pour la pose des lampadaires rue Danton. M. DELAYE signale que ces lampadaires sont équipés de LED moins énergivores et donne une idée de l'équipement futur de Cadenet.

Plus de question sur ce sujet.

M. JAUBERT interpelle M. FORTIN sur les 6 abstentions de son équipe lors du vote de lancement de l'appel d'offres pour la requalification de la place du Tambour d'Arcole. M. JAUBERT soulève l'ambivalence entre une demande faite lors de la présentation de l'avancée du projet pour que des élus de sa liste participent activement au jury du concours de maîtrise d'œuvre d'un projet que ces mêmes élus s'abstiennent ensuite de voter lors de sa validation par le conseil.

M. FORTIN explique qu'il a, avec son équipe, demandé à Philippe Deliau à faire partie du groupe de travail sur ce projet en tant que représentants d'une partie de la population. Cette demande n'a pas aboutie et donc son groupe s'est abstenu de voter parce n'ayant pu participer au groupe de travail, il n'a pas participé à la réflexion menant à ce vote.

Mme JOSEPH demande si la logique de cette posture est de ne voter que les résolutions proposées par une commission dont on fait partie. M. RIPERT explique que son groupe a des représentants dans chaque commission mais pas dans ce groupe de travail. M. FORTIN constate qu'ils n'auraient pas de poids pour influencer une décision mais qu'ils pourraient apporter leurs compétences.

M. BRABANT explique la nuance entre une commission municipale et un groupe de travail. Il existe différents groupes de travail avec uniquement des élus de la liste dite "majoritaire". C'est un choix de notre liste et M. BRABANT pense qu'il serait judicieux que chaque groupe de travail fasse des comptes rendus sur l'avancée de leurs travaux à destination de l'ensemble des élus.

Mme BOMBA pense que la demande de M. FORTIN ne porte pas sur un compte-rendu mais sur une participation active de son groupe d'élus. M. BRABANT approuve et maintient sa proposition.

Pour Mme JOSEPH, la réunion des élus, avant le conseil, où l'ensemble des conclusions du groupe de travail sur Arcole a été expliqué à tous les membres du conseil, est un compte-rendu.

Mme BOISGARD signale que quelques commissions ne produisent pas de compte-rendu de l'avancée de leurs travaux.

Il est pris note par tous de l'importance de la circulation de l'information, facilitée par l'établissement de compte-rendu par commission qui doit ensuite être distribué à l'ensemble des élus. M. BRABANT se tourne vers notre DGS, chargée entre autres, d'aider les élus à mettre en place cette circulation de l'information, qui approuve.

Plus de question sur ce sujet.

M. JAUBERT informe le conseil sur le groupe de travail Police Municipale et la réflexion qui est menée avec la police et la gendarmerie concernant la vidéo-surveillance. Un état des lieux va être établi. Une réunion trimestrielle entre police municipale, gendarmerie et élus du groupe de travail police, permet d'échanger sur les problèmes rencontrés dans le village, de désamorcer des tensions et d'anticiper d'éventuels problèmes. Les gendarmes sont demandeurs de cette méthode de travail collaborative qui permet une meilleure efficacité des services. Cette méthode porte déjà ses fruits.

Plus de question sur ce sujet.

M. RIPERT demande à M. le Maire les actions entreprises depuis le vote de notre choix de COTELUB et depuis le passage de la Loi NOTRe.

M. le Maire précise que nous avons informé M. le Préfet de notre choix par un courrier circonstancié. Dans ce courrier, notre démarche est expliquée: rencontres avec les 3 intercommunalités voisines, analyses des données, réunion publique pour débattre avec la population, et enfin, résultat de notre vote avec le choix massif de COTELUB. Un courrier identique va être adressé à M. Gros, secrétaire général de la CDCI, maire de Monteux. M. le Maire va également proposer aux maires de Cucuron et de Lauris de faire un courrier commun au Préfet et à M. Gros.

Il semblerait que notre choix et celui de Cucuron seront respectés.

M. RIPERT demande si une copie du courrier adressé au Préfet peut lui être remise. M. le Maire prend note.

Plus de question sur ce sujet.

Avant de clore le conseil, M. le Maire rappelle aux élus que seul le titulaire peut assister à la commission où il siège, il ne peut en aucun cas être remplacé par un autre élu, non titulaire de cette commission.

M. MAYEN estime que certains groupes de travail se réunissant en journée excluent de fait les élus qui ne peuvent s'absenter de leur emploi. M. RIPERT demande s'il est possible de modifier la composition des commissions car de nouvelles contraintes de travail ont surgi pour certains, les empêchant d'assister à certaines commissions.

Mme JOSEPH demande à ce que cette question soit étudiée, les membres des commissions ayant été élus par l'assemblée.

Plus de question sur ce sujet.

Mme BOISGARD annonce à l'assemblée la tenue prochaine d'une rencontre pour l'accueil des nouveaux habitants qui aura lieu le 20 novembre.

Mme TORRESE annonce à l'assemblée la cérémonie de commémoration du retour du Tambour, le 11 octobre.

Plus personne ne demandant la parole et plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée par M. le Maire.